



**58**

Février 2022

**Logement**



# Focus sur...

## Mobilisation des aides de l'Anah Bilan 2021 du financement du parc privé

L'année 2021 présente de très bons résultats en Nouvelle-Aquitaine avec 9 075 logements rénovés en faveur des plus modestes grâce aux aides de l'Anah déléguées en région, et 71 573 logements rénovés énergétiquement grâce aux succès de *MaPrimeRenov*.

### Les aides aux propriétaires en Nouvelle-Aquitaine

Parmi les 9 075 logements rénovés, 8 657 logements ont été rénovés dans la région grâce à des aides directes aux propriétaires (hors copropriétés). Ce nombre augmente de 28 % par rapport à 2020. La moyenne des aides allouées est en hausse (+ 5,2 %).

Propriétaires occupants modestes et très modestes	Nombre de logements	Montant des aides Anah (en M€)	Aide moyenne par logement (en €)
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	8 131	77	8 385

8 131 ménages propriétaires occupants ont bénéficié d'aides essentiellement pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et pour la rénovation énergétique des logements.

Propriétaires bailleurs	Nombre de logements	Montant aides Anah (en M€)	Aide moyenne par logement (en M€)
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	526	11	21 281

Le nombre de propriétaires bailleurs ayant bénéficié d'une aide aux travaux en contrepartie d'un conventionnement de leur logement est en augmentation de 4,3 % par rapport à 2020.

Le montant moyen par logement de l'aide aux propriétaires bailleurs est relativement stable (+ 1,2 %).

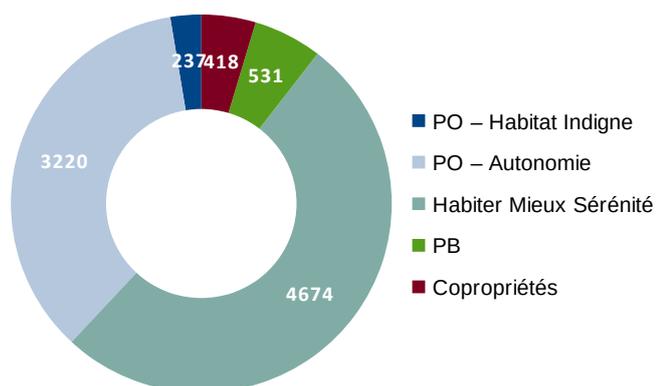
Copropriétés	Nombre de copropriétés	Nombre de logements	Montant aides (en M€)	Aide moyenne par logement (en €)
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	18	418	3,9	9 906

Le nombre de logements en copropriétés bénéficiant d'aides de l'Anah reste faible, néanmoins le résultat est nettement meilleur en 2021 par rapport à 2020.

## Les axes d'intervention de l'Anah

En Nouvelle-Aquitaine, les aides de l'Anah sont réparties sur 16 territoires de gestion : 9 territoires en délégation locale de l'Anah et 7 en délégation de compétence des aides à la pierre. Les conseils départementaux des Pyrénées-Atlantiques et de la Dordogne et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées instruisant eux-mêmes leurs dossiers.

2021 : nombre de logements rénovés par type de produit en Nouvelle-Aquitaine



\* PO : propriétaires occupants – PB : propriétaires bailleurs

Avec 9 080 logements rénovés grâce aux aides de l'Anah en 2021, la Nouvelle-Aquitaine se place de nouveau au 5<sup>e</sup> rang, derrière l'Île-de-France, Auvergne Rhône-Alpes, Grand-Est et Occitanie. Les logements rénovés en région représentent 8,5 % des logements subventionnés au niveau national par l'Anah.

## De très bons résultats pour la rénovation énergétique : 77 211 logements

La rénovation énergétique des logements est un enjeu important tant du point de vue social et économique que climatique. Selon l'ampleur des travaux et le type de projet, l'Anah apporte une aide à la rénovation énergétique à travers deux produits complémentaires : *Habiter Mieux* et *MaPrimeRénov'*.

Le dispositif Habiter Mieux, pour les propriétaires bénéficiant d'une prime pour l'atteinte d'un gain énergétique minimum (25 % pour les propriétaires occupants et 35 % pour les propriétaires bailleurs), a permis de subventionner la rénovation de 5 639 de logements, en net progrès pour le produit *Habiter Mieux Sérénité* (HMS) qui aide les propriétaires occupants modestes et très modestes (+ 42 % par rapport à 2020).

Deux bonifications du programme *Habiter Mieux*, mises en place en 2021, permettent d'accélérer la lutte contre les passoires thermiques et la rénovation ambitieuse. Ces primes peuvent atteindre 4 000 € pour les propriétaires occupants très modestes et 2 000 € pour les autres ménages et syndicats de copropriétaires.

2 107 logements ont pu bénéficier de ces bonus en 2021.

La rénovation énergétique globale (*Habiter Mieux*) a bénéficié à :

- 4 878 ménages propriétaires occupants modestes,
- 447 ménages propriétaires bailleurs,
- 314 ménages en copropriété.

*Habiter mieux*, complété par le produit *MaPrimeRénov'* obtient un franc succès auprès des propriétaires : au total 77 211 propriétaires aidés, pour un montant global de 214 M€.

Mis en place en janvier 2020, *MaPrimeRénov'* a financé en 2021 les projets de rénovation en geste simple y compris pour les plus modestes, en multigestes ou en approche globale pour les ménages non éligibles à *Habiter Mieux*. 44 % des dossiers *MaPrimeRénov'* ont été déposés par un ménage très modeste, 24 % par un ménage modeste.

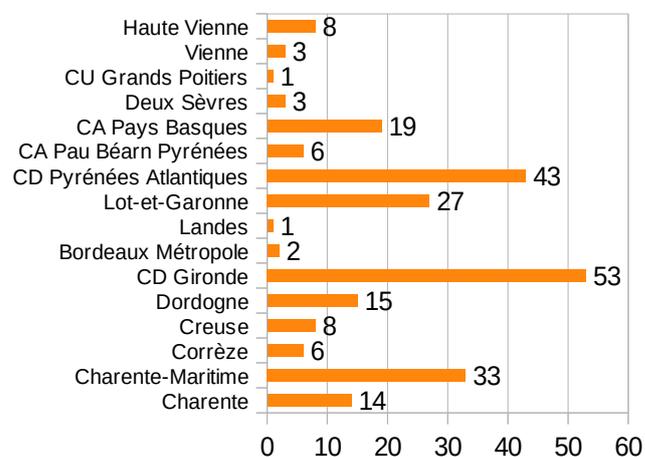
## Traitement de l'habitat indigne et très dégradé pour les propriétaires occupants

En 2021, en Nouvelle-Aquitaine, 6,1 M€ sont accordés aux ménages propriétaires occupants des logements considérés comme indignes ou très dégradés pour leur rénovation – des aides globalement plus élevées qu'en 2020 de 22%.

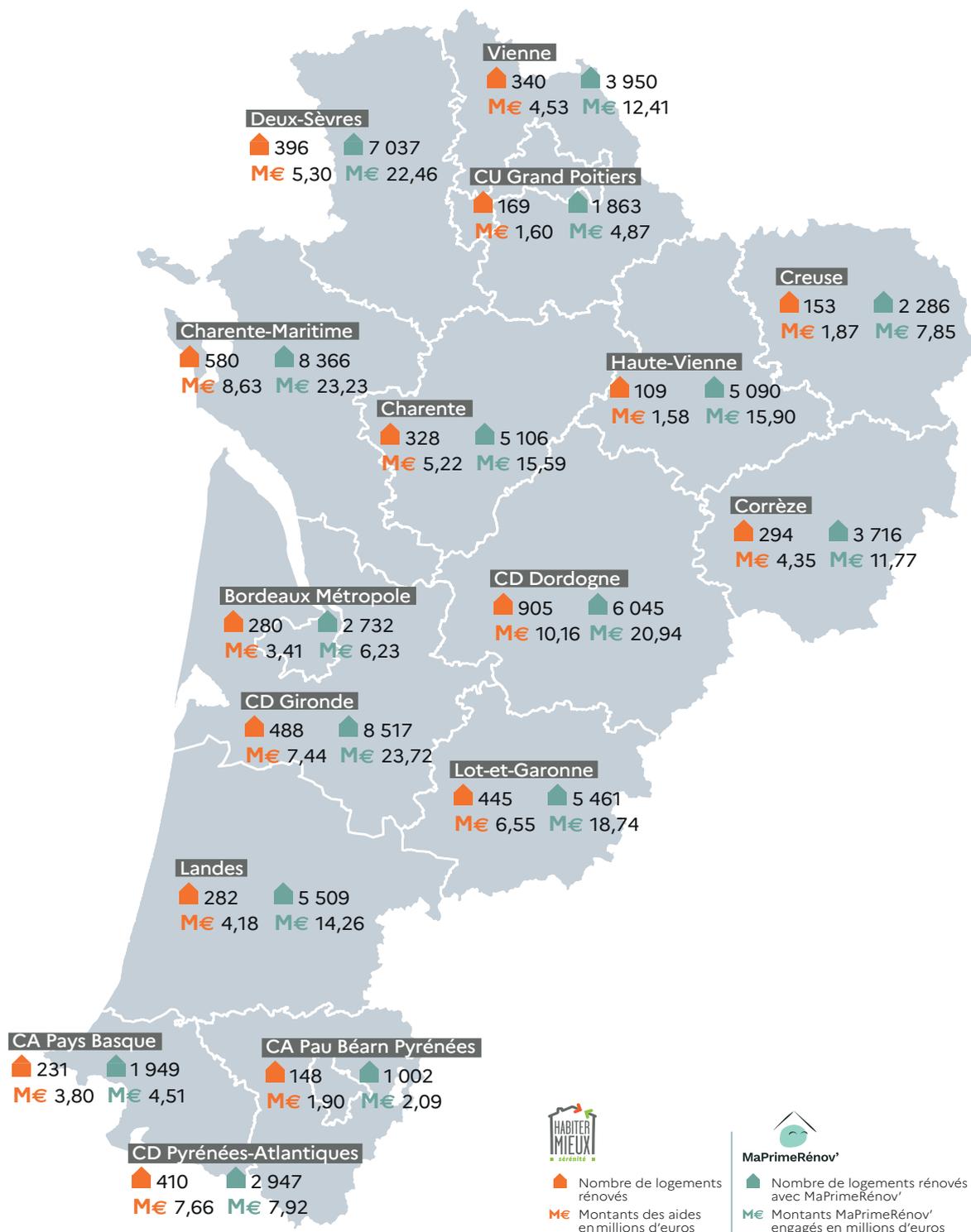
En moyenne, 25 879 € sont alloués par ménage, montant supérieur à 2020 (+ 5 %).

237 logements ont été rénovés (41 de plus qu'en 2020). Néanmoins les résultats sont particulièrement inégaux selon les territoires.

Nombre de ménages aidés pour la lutte contre l'habitat indigne et très dégradés en 2020 par territoire de gestion



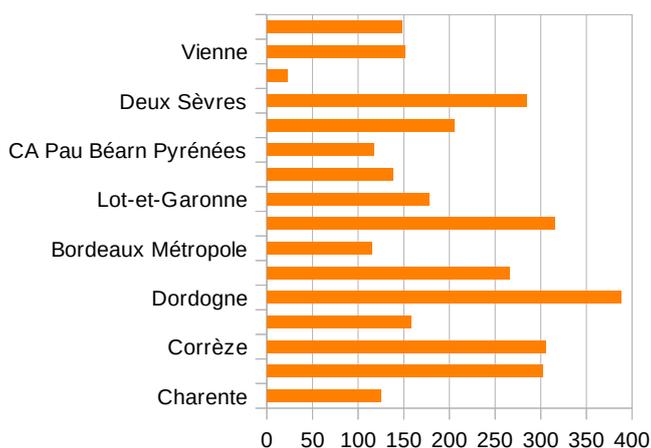
## Les logements rénovés avec Habiter Mieux (hors Habiter Mieux Agilité) et MaPrimeRénov' en Nouvelle-Aquitaine



## Adaptation des logements à la perte d'autonomie

En 2021, 10,6 M€ de subventions régionales sont attribués pour des travaux d'adaptation pour les propriétaires occupants en perte d'autonomie. 3 220 logements sont rénovés, soit 35 % de logements en plus par rapport à 2020. Le montant moyen par ménage pour le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie s'élève à 3 316 €, un montant comparable à celui de 2020.

Nombre de ménages aidés pour le maintien à domicile des propriétaires occupants en perte d'autonomie par territoire de gestion

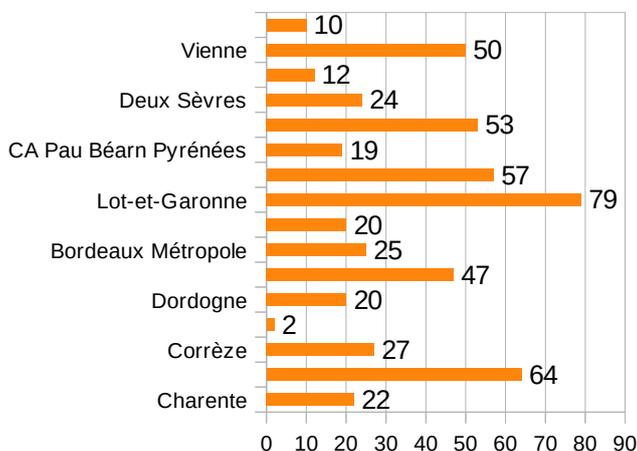


## Propriétaires bailleurs

### Aides octroyées à la rénovation énergétique du parc de logement locatif à loyers maîtrisés

Les subventions pour les logements des propriétaires bailleurs sont en progression de 5 % entre 2020 et 2021. Un montant total de 11,3 M€ est engagé pour l'aide aux travaux de 531 logements en Nouvelle-Aquitaine en 2021 (contre 509 en 2020).

Logements aidés des propriétaires bailleurs par territoire



## Développement du parc de logements à loyers maîtrisés

En 2021, 424 conventions pour des logements à loyers maîtrisés ont pris effet. La prise d'effet des conventions intervient lorsque les travaux ont été réceptionnés et que les locataires prennent possession du logement. La décomposition par type de loyer est la suivante, du loyer le plus élevé au moins élevé : 25 à loyer très social, 340 à loyer social et 59 à loyer intermédiaire. Plus de la moitié concernant des conventions sans travaux.

Parmi ces conventions, 162 bailleurs ont choisi de faire intervenir un tiers par mandat de gestion ou location/sous-location en intermédiation locative. 57 bailleurs ont pu bénéficier d'une prime puisqu'ils sont situés en zone B1 ou B2 et ont conventionné en loyer social ou très social.

## Les copropriétés

L'Anah propose trois aides, une pour accompagner les copropriétés dites saines pour réaliser des travaux de rénovation énergétique, une autre est destinée aux copropriétés fragiles (c'est-à-dire ayant un taux d'impayés supérieur à 8 %), l'autre accompagne l'ingénierie et les travaux pour redresser des copropriétés en difficulté.

Copropriétés	Nombre de copropriétés	Nombre de logements	Montant aides (en M€)	Aide moyenne par logement (en €)
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>18</b>	<b>418</b>	<b>3,9</b>	<b>9 906</b>
Dont copropriétés saines	2	81	0,3	3 231
Dont copropriétés fragiles	5	233	1,7	7 308
Dont copropriété en difficulté	11	258	1,9	19 179

En 2021, en Nouvelle-Aquitaine, 418 logements en copropriété ont bénéficié d'une aide aux travaux, soit une augmentation de 54 % entre 2020 et 2021. Néanmoins, le nombre de logements en copropriétés bénéficiant d'aides de l'Anah reste faible en Nouvelle-Aquitaine. Les aides financières régionales s'élèvent à 4 M€ contre 1,6 M€ en 2020 soit une hausse de 60 %.

Le plan France Relance ainsi que l'élargissement du régime d'aide pour la rénovation énergétique des copropriétés avec *MaPrimeRénov'* Copropriété vise à favoriser le dépôt de dossiers.

### Copropriétés saines

#### 81 logements financés pour un objectif de 890

- 77 logements sur la Communauté d'Agglomération du Pays Basque
- 4 logements en Haute-Vienne

### Copropriétés fragiles

#### 233 logements financés pour un objectif de 699

- 117 logements sur Bordeaux Métropole
- 116 logements sur la Communauté Urbaine de Grand Poitiers

### Copropriétés en difficulté

#### 104 logements financés

- 15 logements sur Bordeaux Métropole
- 21 logements au sein de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées
- 68 logements sur la Communauté d'Agglomération du Pays Basque

## 77 % des logements rénovés en programmes animés

En 2021, le territoire de la Nouvelle-aquitaine est couvert par 91 programmes animés vivants dont 9 nouveaux programmes.

La couverture de la région en programme s'améliore, seuls 23 % des logements aidés se situent hors d'un programme animé (diffus) contre 38 % en 2020. En programme animé, le reste à charge pour le ménage est nul en ingénierie et il peut bénéficier d'aides supplémentaires en travaux.

7 052 logements aidés sont situés en secteur programmé (soit 77 % des logements aidés totaux) dont 453 logements de propriétaires bailleurs. 79 % des subventions sont engagées par l'Anah dans le cadre du secteur programmé.

Sont considérées comme prioritaires pour l'attribution des subventions les opérations participant aux programmes nationaux Action *Coeur de Ville* et *Petites villes de demain*, les programmes issus de l'appel à manifestation d'intérêt centre-bourg de 2014, les programmes en nouveau programme renouvellement urbains (NPRU) d'intérêt national ou en programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), et les programmes participant au plan logement d'abord.

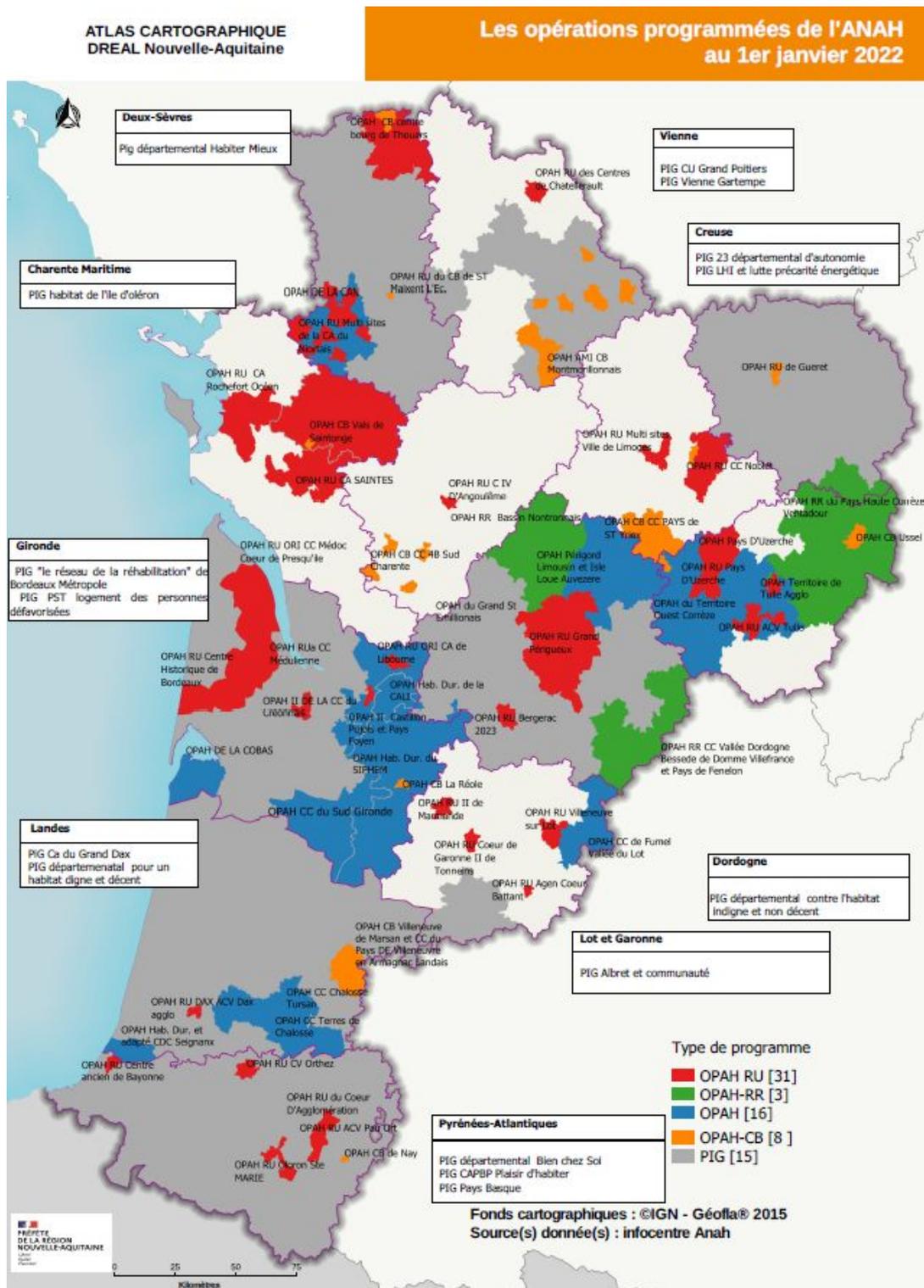
1 482 logements ont été subventionnés dans le cadre d'Action cœur de Ville pour un engagement de 20,6 M€ répartis entre 4,6 M€ pour l'ingénierie et 16 M€ pour financer les travaux. La rénovation concerne 218 logements de propriétaires bailleurs, 978 logements de propriétaires occupants et 286 logements en copropriétés.

1 438 logements ont été subventionnés dans le cadre du programme *Petites Villes de Demain* pour un engagement de 18,1 M€ répartis entre 2,5 M€ pour l'ingénierie et 15,6 M€ pour financer les travaux. La rénovation concerne 163 logements de propriétaires bailleurs et 1 275 logements de propriétaires occupants.

## Les aides financières par territoire en 2021

Territoire de gestion	Montant des aides total M€	Dont aides Anah aux travaux M€	Dont aides Anah à l'ingénierie (en M€)	Nombre de logements financés
Charente	5,9	5,7	0,2	465
Charente-Maritime	10,7	9,6	1,1	888
Corrèze	5,5	5	0,4	600
Creuse	2,7	2,4	0,3	313
Dordogne	12,3	11,4	0,9	1 297
CD Gironde	10,9	8,7	2,2	769
Bordeaux Métropole	4,9	4	0,8	422
Landes	5,6	5,3	0,3	600
Lot-et-Garonne	7,8	7,3	0,5	633
CD Pyrénées Atlantiques	8,7	8,5	0,2	557
CA Pau Béarn Pyrénées	2,9	2,5	0,4	288
CA Pays Basques	7,5	6,9	0,5	616
Deux Sèvres	7,2	6,2	0,9	682
CU Grands Poitiers	1,8	1,7	0,1	192
Vienne	5,6	5	0,6	495
Haute Vienne	2,4	2	0,3	263
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>103,2</b>	<b>92,7</b>	<b>10,4</b>	<b>9 080</b>

En 2021, au total 103 M€ d'aides de l'Anah ont été consommées soit 99 % de la dotation annuelle dont 93 M€ d'aides aux travaux et 10 M€ d'aides à l'ingénierie.



**Directrice de publication** : Alice-Anne Médard  
**Rédacteur** : Elise Charpentier / Département Habitat

[Page internet liée au thème](#)

**Courriel** : dh.sahpl.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

**ISSN** : 2607-8007

**Direction régionale de l'Environnement,  
 de l'Aménagement et du Logement  
 Nouvelle-Aquitaine**

15 rue Arthur Ranc  
 BP 60539 - 86020 Poitiers CEDEX  
 Tél : 05 49 55 63 63 - Fax : 05 49 55 63 01

[www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr)